



CERGY PARIS
UNIVERSITÉ



ESSEC
BUSINESS SCHOOL



Initiative of excellence

**Soutien à l'excellence scientifique et à l'internationalisation de la
recherche**

Plan d'action 2024

Appels à propositions et modalités de candidature

03/11/2023

Date limite de pré-candidature : 30 novembre 2023, 13h00 CET.

Date limite de candidature : 25 janvier 2024, 13h00 CET

Table des matières

1. Contexte, objectifs et priorités	3
1.1. Cadre institutionnel.....	3
1.2. Objectifs	3
1.3. Domaines de recherche	4
2. Programmes de financement.....	5
2.1. Le programme Talent.....	5
2.2. Le programme Émergence	6
2.3. Le programme Horizon	6
3. Modalités pratiques des appels à propositions.....	7
3.1. Calendrier et dispositions générales.....	7
3.2. Constitution du dossier	7
3.3. Éligibilité.....	7
3.4. Évaluations et résultats.....	8
3.5. Financements externes	9
3.6. Règles administratives et financières	9
Annexe 1 - Principaux appels à projets externes	10
Annexe 2 - Guide de soumission et règlement administratif et financier	12
Annexe 3 - Modèle de lettre d'engagement, en cas de co-financement	17
Annexe 4 - Règles d'éligibilité pour les programmes EMERGENCE & HORIZON	18

1. Contexte, objectifs et priorités

1.1. Cadre institutionnel

CY Initiative lance un huitième plan d'action en soutien à l'excellence scientifique et à l'internationalisation de la recherche.

CY Initiative est l'Initiative d'excellence de CY Cergy Paris Université - issue de la fusion de l'Université de Cergy-Pontoise et de l'EISTI- et de l'ESSEC Business School. CY Initiative dispose d'un budget annuel de 7,4 millions d'euros, dont 75% (5,1 millions d'euros) sont consacrés au développement scientifique. L'objectif principal de CY Initiative est de promouvoir l'excellence de la recherche et de renforcer le potentiel scientifique des institutions partenaires.

Aux programmes de financement de la recherche de CY Initiative s'associe, depuis 2023, le programme similaire de **CY Générations**. Le projet CY Générations regroupe des partenaires académiques, socio-économiques et collectivités territoriales, autour de [CY Alliance](#). Son objectif est de concevoir des solutions pour l'innovation durable, à travers des actions en recherche, formation et entrepreneuriat pour répondre aux défis de la transition écologique et sociétale. Le programme de CY Générations qui s'associe à l'appel CY Initiative dispose d'un budget annuel d'environ 0,6 millions d'euros pour financer des projets pluridisciplinaires de recherche répondant à ces enjeux, à l'aune des objectifs du développement durable.

L'appel CY Générations adresse les programmes **Emergence** et **Horizon**, présentés en section 2, mais demande aux projets candidats de répondre en plus aux éléments spécifiques de l'appel CY Générations : équipes en provenance de plusieurs laboratoires de recherche dans le périmètre de CY Générations, approche pluridisciplinaire qui adresse au moins un défi lié au développement durable. Les porteurs de projets respectant ces critères (objectifs de développement durable adressés par une démarche pluridisciplinaire multi-laboratoires) sont fortement encouragés à candidater à l'appel CY Générations. De plus, le périmètre CY Initiative étant inclus dans celui de CY Générations, le dépôt de ces projets aux deux appels, CY Initiative et CY Générations, est possible et encouragé.

1.2. Objectifs

Le plan d'action 2024 a pour objectif principal le renforcement du potentiel scientifique de CY Initiative. Il vise à accroître la production scientifique et son impact, à renforcer l'ouverture et la visibilité internationale et à favoriser les collaborations, tant internes qu'en lien avec des partenaires extérieurs.

Le plan d'action 2024 s'inscrit dans la continuité des appels à propositions ouverts depuis 2017. Il s'appuie sur 3 programmes de financement, Talent, Emergence et Horizon, présentés en section 2. Les deux autres programmes de recherche financés par CY Initiative, Fellows-in-Residence (porté par CY Advanced Studies), pour l'accueil de chercheurs en résidence, et EUTOPIA PhD cotutelle (porté par le Collège Doctoral et Postdoctoral), pour le financement de thèses en cotutelle avec les partenaires EUTOPIA, font l'objet d'appels à propositions spécifiques.

Le plan d'action 2024 soutient des projets de recherche originaux, portés tant par des chercheurs individuels que par des équipes de recherche, qui visent à explorer de nouveaux thèmes de recherche ou à consolider les expertises existantes. La qualité scientifique des projets, leur contribution à la visibilité de la recherche de CY et à la dynamique d'excellence de CY Initiative seront déterminantes.

Le plan d'action vise également à renforcer l'attractivité et la visibilité de CY Initiative à l'international en attirant de jeunes chercheurs talentueux souhaitant développer leur recherche dans l'une des équipes de recherche de CY Initiative et des chercheurs étrangers désireux d'engager des collaborations avec ces équipes. Les projets ciblés contribueront aussi au renforcement de la formation doctorale et postdoctorale.

Le plan d'action encourage le déploiement de stratégies de recherche ambitieuses élaborées au niveau des équipes, laboratoires et départements de CY Initiative. Les projets sélectionnés auront un effet structurant sur l'activité des centres de recherche et laboratoires, en leur permettant de lever les verrous de développement identifiés et d'explorer les domaines de recherche à fort potentiel afin de franchir une étape majeure en vue d'accroître la visibilité et l'impact. Le plan d'action encourage aussi l'émergence de projets transversaux impliquant plusieurs entités de recherche de CY Initiative.

Le plan d'action 2024 promeut le développement de collaborations scientifiques internationales, en particulier avec les partenaires stratégiques de CY Initiative dans le cadre de sa stratégie internationale Europe-Afrique-Asie : en Europe avec l'ensemble des universités partenaires de l'université Européenne [EUTOPIA](#) (les partenaires fondateurs - [Université de Warwick](#), [Vrije Universiteit Brussel \(VUB\)](#), [Université de Ljubljana](#), [Université Pompeu Fabra](#) et [Université de Göteborg](#) - et depuis l'automne 2021, 4 nouveaux partenaires - [Ca' Foscari University of Venice](#), [Technische Universität Dresden](#), [NOVA University Lisbon](#), [University of Babes-Bolyai](#)). En Asie, un partenariat privilégié a été établi à Singapour avec la [Nanyang Technological University](#), ainsi qu'au sein du laboratoire international de recherche IPAL avec la [National University of Singapore](#) et [A*STAR](#), et en Afrique du Sud avec [University of the Western Cape](#). D'autres sont en cours de développement (Arizona State University, plusieurs universités au Cameroun, Université de Maurice, ...). Les projets de collaboration avec ces institutions sont fortement encouragés mais les collaborations avec d'autres établissements seront également appréciées et évaluées.

Il est attendu des projets financés au titre des différents programmes du plan d'action 2024 qu'ils initient une dynamique permettant, aux différentes échelles des chercheurs, des équipes de recherche et des établissements, un renforcement durable du potentiel, du positionnement et de la visibilité scientifique. Les projets retenus devront notamment démontrer leur capacité à attirer des fonds externes permettant de prolonger leur ambition scientifique au-delà des financements obtenus au titre du plan d'action 2024.

1.3. Domaines de recherche

Le présent appel à propositions est ouvert aux projets de recherche fondamentale ou appliquée dans toutes les disciplines scientifiques.

Au-delà de la qualité scientifique des projets, CY Initiative vise à éclairer les grands enjeux sociétaux contemporains à la lumière des résultats de la recherche. Ces grands enjeux seront appréhendés dans leur complexité globale, en favorisant une approche interdisciplinaire, mobilisant différentes disciplines au sein des grands domaines disciplinaires, et croisant, de façon plus large, les sciences sociales ou les sciences de la modélisation avec d'autres champs disciplinaires. L'appel à propositions vient compléter les dispositifs existants pour soutenir la dynamique scientifique, en particulier les Laboratoires d'Excellence (labex). Il permettra à la fois d'étendre à d'autres champs scientifiques la dynamique d'excellence et de renforcer les pôles d'excellence déjà labellisés. Les projets relevant du domaine des labex devront en priorité être soumis à ces derniers. S'ils sont aussi déposés dans le cadre du présent appel à propositions, le dépôt à cet AAP devra être précisé, explicité et justifié.

Les projets dont l'objectif central est la collaboration avec une entreprise et qui visent des recherches conduisant à une applicabilité industrielle ou socio-économique, pourront s'appuyer sur les outils de financement prévus par [CY Transfer](#).

2. Programmes de financement

Le plan d'action 2024 de CY Initiative articule trois programmes de financement :

1. Le **programme Talent** vise à soutenir le recrutement de jeunes chercheurs à fort potentiel ;
2. Le **programme Emergence** a pour objectif de soutenir le développement de projets de recherche innovants, portés par des chercheurs dans l'optique de préparer une candidature à des financements externes ;
3. Le **programme Horizon** vise à soutenir des programmes de recherche ambitieux, développés au niveau d'une équipe de recherche et visant la préparation d'une candidature à un financement externe d'envergure, notamment européen.

Ces trois programmes viennent compléter les dispositifs de financement existant au niveau national (notamment ANR) et international (notamment Horizon Europe) et les programmes de soutien à la recherche mis en place dans le cadre de l'université Européenne EUTOPIA (notamment le programme postdoctoral [EUTOPIA SIF](#)), ainsi que les programmes Fellows-in-Residence et EUTOPIA PhD cotutelle, mentionnés ci-dessus. Il est attendu des chercheurs et équipes de recherche de CY Initiative, candidats aux programmes du plan d'action 2024, qu'ils élaborent une stratégie de développement articulant, à moyen terme, les différents instruments de soutien internes et externes.

2.1. Le programme Talent

Le *programme Talent* vise à soutenir le recrutement de jeunes chercheurs à fort potentiel souhaitant développer leurs recherches dans l'une des équipes de recherche de CY Initiative.

Le programme encourage les candidatures de chercheurs **ayant entre deux et dix ans d'expérience postdoctorale** et présentant un potentiel de recherche élevé, dont témoignent leurs résultats académiques antérieurs et le niveau d'ambition et d'innovation du projet proposé.

Le programme offre une rémunération, un budget de recherche et un environnement de travail attractifs pour une **durée de 3 ans** sous forme de chaires juniors intégrées. Les candidats ne sont pas admissibles s'ils ont occupé un poste de chercheur (y compris de doctorant) dans l'une des institutions de CY Initiative, avant la date d'ouverture du présent l'appel à propositions. Le programme est ouvert aux chercheurs des établissements publics à caractère scientifiques et technologiques (EPST) souhaitant effectuer des recherches dans l'un de nos laboratoires associés.

Chaque recrutement sera basé sur un projet de recherche global, que le candidat mettra en œuvre dans un laboratoire / une équipe de recherche de CY Initiative pendant la durée de son engagement et qui sera totalement intégré dans la stratégie du laboratoire et / ou de l'équipe de recherche d'accueil. L'impact projeté sur la stratégie du laboratoire / de l'équipe de recherche, son développement et son évolution devront être détaillés dans la candidature.

Les candidats doivent s'engager à soumettre des candidatures à un / des financement(s) externe(s) supplémentaire(s) (ERC, Horizon Europe, ANR, voir liste non exhaustive en Annexe 1 -) pendant leur contrat à CY Initiative, afin de compléter le financement du présent appel. La manière dont ces financements permettront d'atteindre les objectifs du projet doit être détaillée dans la candidature.

L'aide financière pour ce programme peut inclure le salaire et/ou des décharges d'enseignement du chercheur recruté, un budget de recherche, le financement de recrutements de doctorants (si le TALENT est habilité à diriger des recherches, ou qu'un autre chercheur avec HDR fait partie de l'équipe du projet et qu'il prenne en charge l'encadrement du doctorant) ou de post-doctorants en lien avec le projet de recherche du candidat.

Financement indicatif : 250 à 350 k€ par projet.

Nombre de projets financés (estimation) : 2 projets

2.2. Le programme Émergence

NB : le programme Émergence est ouvert dans les deux appels, CY Initiative et CY Générations. Sous réserve d'éligibilité, il est possible de déposer une double candidature.

Des projets de recherche émergents à fort potentiel pourront être soutenus pour une **durée de deux ans**, à concurrence de 50k€. L'objectif de ce soutien financier est de permettre l'avancée de travaux de recherche et le montage de projet en vue du dépôt d'une demande de soutien financier externe au niveau national (notamment ANR), européen (ESF, ERC, PCRD, Horizon Europe – voir liste non exhaustive en Annexe 1 -) ou international. Les candidats à ces soutiens s'engagent à déposer une demande de financement externe, en tant que porteur, auprès des agences nationales ou internationales durant les deux années couvertes par le projet.

Le projet déposé doit impliquer le travail d'une petite équipe (au moins deux chercheurs), permettre l'exploration de nouvelles thématiques de recherche, la constitution d'un réseau de partenaires en vue du dépôt de la demande de financement externe et s'inscrire dans la stratégie de développement scientifique des entités porteuses, des établissements et de CY Initiative (cf. 1.3 Domaines de recherche, ci-dessus).

Financement indicatif : 25 à 50k€ par projet

Nombre de projets financés (estimation) : 6 projets

2.3. Le programme Horizon

NB : le programme Émergence est ouvert dans les deux appels, CY Initiative et CY Générations. Sous réserve d'éligibilité, il est possible de déposer une double candidature.

Le *programme Horizon* vise à soutenir des projets scientifiques ambitieux, dans des domaines de recherche stratégiques, et qui auront un effet de levier significatif sur la production, l'impact et la visibilité scientifiques des équipes. Les **projets seront financés sur 4 ans** et permettront de se positionner avec une visibilité internationale dans le domaine de recherche stratégique visé, en vue de la préparation d'une candidature à un financement externe d'envergure, notamment européen.

Les projets soumis au *programme Horizon* seront portés au niveau d'une équipe de recherche. Les équipes peuvent être ancrées dans des laboratoires ou départements de recherche existants mais également réunir des chercheurs de différents centres ou laboratoires de recherche de CY Initiative au sein d'un projet interdisciplinaire.

Les candidatures doivent démontrer à la fois l'excellence de la recherche et son impact. Les projets seront au cœur d'une stratégie explicite mettant en avant les effets structurants attendus en termes de visibilité internationale (attestée par l'impact du projet sur les publications et les classements), de positionnement scientifique, de partenariats externes et d'attractivité. Les candidats expliqueront la pertinence sociétale de leur projet et les stratégies de dissémination et d'impact proposées.

Le second axe d'évaluation des projets est celui de la constitution du réseau de chercheurs pour la préparation de la candidature à un financement externe d'envergure (voir liste non exhaustive en

Annexe 1 -). Les projets candidats doivent détailler la stratégie de mise en place d'un consortium en mesure de candidater avec succès au financement externe ciblé.

Un rapport de mi-parcours sera demandé au porteur du projet, afin de faire un bilan de l'avancement des aspects scientifiques et de constitution du réseau de chercheurs.

L'aide financière accordée à ce programme dans le cadre du présent appel à propositions peut notamment inclure : un budget de recherche, le financement de ressources humaines (doctorants, assistants de recherche, post-doctorants).

Financement indicatif : 150 à 200 k€ par projet.

Nombre de projets financés (estimation) : 4 projets

3. Modalités pratiques des appels à propositions

3.1. Calendrier et dispositions générales

Le calendrier des appels à propositions du plan d'action 2024 pour les programmes *Emergence*, *Horizon* et *Talent* est le suivant :

- **Ouverture** des appels à propositions : **6 novembre 2023**
- **Pré-soumission** d'un résumé du projet : jusqu'au **30 novembre 2023**, à 13 heures (CET).
- **Soumission des projets finaux** jusqu'au **25 janvier 2024**, à 13 heures (CET).

La soumission devra être faite en ligne, à partir de la date d'ouverture, via la plateforme de candidature : <https://cy-initiative.smapply.io>

3.2. Constitution du dossier

Les documents de candidature pour les programmes *Talent*, *Emergence* et *Horizon* seront disponibles à **partir du 6 novembre 2023** via la plateforme : <https://cy-initiative.smapply.io> .

La soumission du projet final est possible seulement pour **les projets qui ont déposé une pré-candidature**.

La candidature doit inclure une présentation du projet scientifique, une description de la stratégie de développement scientifique dans laquelle il s'inscrit et le détail de son implémentation. Les objectifs du projet en termes de qualité scientifique, d'impact et de visibilité doivent être décrits, ainsi que, pour les *programmes Talent et Horizon*, leur effet structurant sur la stratégie du laboratoire ou de l'équipe de recherche qui le soumet / soutient.

Le dossier de candidature est complété par une annexe et une lettre de soutien du directeur du centre de recherche qui accueille le projet. La candidature peut être écrite en anglais ou en français. L'anglais sera privilégié pour permettre une évaluation par des experts non-francophones.

3.3. Eligibilité

- Le *programme Talent* est ouvert aux candidats ne travaillant pas déjà dans l'une des institutions partenaires de CY Initiative (CY Cergy Paris Université ou ESSEC Business School), avant la date d'ouverture de l'appel à propositions.

- Les candidats doivent avoir entre 2 et 10 ans d'expérience postdoctorale au moment du début de leur contrat (septembre 2024).
- Toute candidature doit être explicitement soutenue par le/les laboratoire(s) de CY Initiative auxquels le candidat sera affilié en cas de recrutement. L'avis motivé et circonstancié du responsable de l'équipe de recherche d'accueil du projet devra figurer dans la candidature. Les candidats au programme Talent sont fortement encouragés à prendre attache avec le directeur du laboratoire d'accueil pressenti dès le début de la préparation de leur candidature pour définir conjointement un projet de recherche pertinent, tant pour le candidat que pour le laboratoire d'accueil.
- La liste des laboratoires d'accueil de CY Initiative pour le programme TALENT, incluant le lien vers les sites des laboratoires permettant d'établir le contact, est précisée dans la TALENT Programme Description qui se trouve sur la plateforme en ligne.
- Pour le *programme Emergence*, les candidatures sont ouvertes aux chercheurs travaillant dans l'une des institutions partenaires de CY Initiative (CY Cergy Paris Université ou ESSEC Business School) et à la fois membres d'un des laboratoires de recherche de ces institutions. Les chercheurs CNRS membres de ces laboratoires sont également éligibles. Le projet doit impliquer le travail d'une équipe (au moins deux chercheurs).
- Pour le *programme Horizon*, les conditions sont similaires à celles du programme Emergence, mais le projet doit réunir une équipe qui justifie l'ambition du projet scientifique et la candidature à un financement externe d'envergure.

NB : Les doctorants ou candidats à une bourse de doctorat ou postdoctorat dans le cadre de cet appel à propositions ne sont pas autorisés à soumettre une candidature par eux-mêmes. Des demandes de financement pour de tels recrutements peuvent être incluses, notamment pour les programmes *Talent* ou *Horizon*, et présentées par le porteur du projet. Des candidatures complètes, comprenant le candidat identifié au préalable, seront privilégiées pour les contrats doctoraux et postdoctoraux.

3.4. Évaluations et résultats

Les candidatures seront évaluées par le comité scientifique de l'appel à propositions. Le comité s'appuiera sur l'évaluation par des experts reconnus, extérieurs à son périmètre, des dossiers de candidature soumis.

Les évaluations et propositions de sélection du comité scientifique seront transmises, pour décision, au bureau exécutif de CY Initiative.

Les résultats seront publiés courant mai 2024.

Les critères pris en compte pour l'évaluation seront :

- La qualité scientifique et le caractère innovant du projet ;
- Le caractère stratégique du projet et sa contribution au développement scientifique de l'initiative d'excellence ;
- L'expertise du porteur et la qualité de l'environnement scientifique ;
- L'impact du projet ;
- La soutenabilité du projet, sa capacité à attirer des financements externes.

A noter que le plan d'action 2024 donne la **priorité au financement de contrats doctoraux** par rapport à ceux postdoctoraux. Les projets demandant un financement postdoctoral devront présenter les

arguments (scientifiques, d'organisation du projet, etc.) pour la nécessité de faire appel à ce type de contrat, par rapport aux contrats doctoraux.

3.5. Financements externes

Les projets sélectionnés sont encouragés à compléter le financement du présent appel par des fonds d'agences nationales, européennes ou internationales (Horizon Europe, ANR, etc., voir Annexe 1 -).

Ces fonds permettront, soit d'atteindre un niveau de financement suffisant pour réaliser les objectifs du projet pendant la période du présent appel (financement externe concomitant, si possible), soit de prolonger le projet après la période du présent appel pour atteindre les objectifs finaux (financement externe subséquent). Les candidatures intégreront une présentation détaillée de la stratégie de financement et de déploiement du projet, incluant des fonds externes.

Pour les projets impliquant un financement de partenaires externes (partenaires privés ou universités) identifiés au moment de la soumission, un accord de ceux-ci doit être joint à la candidature. L'accord de partenariat définitif, incluant tous les aspects financiers et de propriété intellectuelle, peut toutefois être finalisé dans les mois suivant les résultats du présent appel à propositions, et avant octobre 2024.

3.6. Règles administratives et financières

Les règles administratives et financières pour les *programmes Talent, Emergence et Horizon* de l'appel sont disponibles en Annexe 2 -.

NB : Pour les montages administratifs ou financiers complexes, ou pour toute question concernant ces règles, les candidats sont invités à faire connaître leur intention de candidater à l'un de ces AAP auprès de leur contact administratif et financier dans les meilleurs délais et dans tous les cas avant le 04/12/2023. Ils recevront des informations supplémentaires sur ce cadrage et une assistance dans le montage du projet, ainsi que pour les recrutements envisagés.

Contacts :

- Contact pour la coordination de l'appel à propositions (informations générales, processus de sélection, assistance technique sur la plateforme de dépôt) : aap-cy-initiative@cyu.fr
- Contact pour le soutien administratif et financier dans le montage des projets (en fonction de l'institution du porteur de projet) :

Institution du laboratoire du porteur du projet	Contact administratif et financier
CY Cergy Paris Université	services.valorisation@cyu.fr Direction de la Recherche
ESSEC Business School	Celine Alves-Pinto : alvespinto@essec.edu Directrice Partenariats Institutionnels et Financements Publics Johanna Brookman : brookman@essec.edu External Grants Team – European Projects

Annexe 1 - Principaux appels à projets externes

NB : certaines dates passées sont laissées à titre indicatif ; les calendriers des appels à projets étant souvent reconduits d'une année sur l'autre.

ANR

Lien pour consulter les appels en cours : <https://anr.fr/fr/appels/>

Les principales dates sont :

Ouverture de l'AAPG de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), <https://anr.fr/fr/detail/call/aapg-appel-a-projets-generique-2024/> ouvert à tout type de projets et dont la date de clôture des propositions est le **19/10/2023**.

- 12 juillet 2023 : Publication du Plan d'action 2024 et de l'AAPG 2024
 - Début septembre 2023 : Publication du Guide de l'AAPG 2024, de la trame de rédaction et du modèle d'attestation PRME
 - Mi-septembre 2023 : Ouverture du site de dépôt Etape I pour les projets JCJC, PRME, PRC, PRCE et enregistrement des projets PRCI
 - 19 octobre 2023, 17h (heure de Paris) : Clôture du site de dépôt et d'enregistrement Etape I
 - Mi-février 2024 : Notification des résultats de la première étape aux coordinateurs et coordinatrices d'un projet éligible
- AAP MRSEI Fermeture 9 octobre 2023 <https://anr.fr/fr/detail/call/montage-de-reseaux-scientifiques-europeens-ou-internationaux-mrsei-2023/> (pour l'instant pas d'infos sur 2024)
- AAP LABCOM : L'appel LabCom, qui vise à accompagner les acteurs de la recherche académique dans la co-construction de Laboratoires Communs avec des entreprises (PME, ETI) est désormais ouvert aux startups. L'ANR poursuit une réflexion sur les évolutions de cet instrument de financement dans la cadre de la LPR dont le rapport annexé prévoit le doublement des LabComs d'ici 2027. A l'occasion des 10 ans du programme, l'Agence organise un événement le jeudi 23 novembre 2023, à la Maison de la Chimie à Paris, pour favoriser les rencontres entre les acteurs publics et privés de la recherche, encourager les partages d'expérience et présenter les résultats des projets soutenus. <https://anr.fr/fr/actualites-de-lanr/details/news/plan-daction-et-aapg-2024-de-lanr-les-evolutions-a-retenir/>
- Un nouvel appel Carnot sera ouvert au deuxième semestre 2024. Dans la continuité des appels précédents, il permettra de confirmer l'engagement des instituts en cours et d'ouvrir à de nouvelles candidatures.
- AAP Astrid et Astrid Maturation : Ouverture janvier 2023 (avec un industriel), 1^{ère} session 13 février 2023, 2^{ème} session 02 juin 2023 (pas d'info sur 2024 pour le moment) <https://anr.fr/fr/detail/call/accompagnement-specifique-des-travaux-de-recherches-et-dinnovation-defense-maturation-et-valorisa-10/>
- AAP SHS France Allemagne : La date limite pour le dépôt des candidatures à la DFG est le 10 janvier 2024. http://www.dfg.de/france/anr_nle
- AAP FSP <http://www.sciences-patrimoine.org/recherche/appel-a-projets/aap2023/>
- AAP ADEME 2024 : L'appel à projets de recherche (APR) vise à faire émerger des projets de R&D en appui aux politiques publiques pour accompagner, faciliter et accélérer la transition écologique et énergétique des bâtiments à rénover et à construire. <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20230616/appel-a-projets-recherche-vers-batiments-responsables-2024?cible=79>

- **AAP IUF** : Campagne IUF promotion 2024 – date limite candidature sur le site de soumission de l'IUF avant le 6 novembre 2023 à minuit, heure de Paris, pour tous les candidats (Juniors et Séniors). <https://facdedroit.univ-amu.fr/fr/taxonomy/term/238>
- **AAP ANRS** : Programme hospitalier de recherche clinique en maladies infectieuses émergentes et ré-émergentes 1^{er} octobre 2023 date limite de soumission de la lettre d'intention, 14 mars 2024 date limite de soumission des projets complets
<https://anrs.fr/fr/actualites/actualites/ouverture-de-lappel-a-projets-rech-mie-2023-2>

Horizon Europe/ERC

Les appels à candidatures pour Horizon Europe seront publiés au fur et à mesure de la parution des Work Programs définitifs.

ERC

- **ERC ADV** : ouverture 8 décembre 2022 – fermeture 23 mai 2023 (bourse d'excellence pour titulaire d'un doctorat depuis plus de 12 ans) ;
- **ERC COG** : fermeture 12 décembre 2023 (bourse d'excellence pour titulaire d'un doctorat depuis moins de 12 ans et plus de 7 ans) ;
- **ERC STG** : fermeture 24 octobre 2023 (bourse d'excellence pour titulaire d'un doctorat depuis moins de 7 ans et plus de 3 ans) ;
- **ERC SYG** : fermeture 8 novembre 2023 ;
- **Proof of Concept Grant** : ouverture 16 novembre 2023, fermetures : 14 mars / 17 septembre 2024.

Appels Clusters

- **Cluster 1 Santé** : ouvert en continu sur plusieurs périodes de soumission
- **Cluster 2 Culture, Créativité et Inclusion** : ouverture octobre 2023 jusqu'à février 2024
- **Cluster 3 Sécurité pour la société civile** : ouverture fin-juin à fin-novembre
- **Cluster 4 Digital** : ouverture fin septembre à février
- **Cluster 5 Climat & Mobilité** : ouvert en continu sur plusieurs périodes de soumission
- **Cluster 6 Ressources naturelles** : ouverture mi-octobre à fin février

Actions Marie-Curie

- **Post-doctoral Fellowship** : ouverture Avril 2024
- **Doctoral Network** : fermeture fin novembre 2023
- **Staff Exchange** : ouverture octobre, fermeture 28 février

European Innovation Council

- **EIC Pathfinder Challenge** : fermeture mi-octobre 2023
- **Autres appels annoncés prochainement**

Programme COST

- Ce programme vise à renforcer la recherche scientifique et technologique en soutenant la coopération par le biais d'activités de mise en réseau ;
- Pour consulter les actions en cours (prise en charge des frais pour participer aux manifestations organisées dans le cadre de cette action) ou pour déposer une action en tant que coordinateur (organisation de conférences, training school, short mission, séminaire) : <https://www.cost.eu/>
- Plusieurs dates par an.

Annexe 2 - Guide de soumission et règlement administratif et financier

Contact scientifique : aap-cy-initiative@cyu.fr

1) Calendrier et déroulement de l'appel à propositions

Principales échéances :

- Ouverture de la plateforme de dépôt des candidatures : **6 novembre 2023 0h01 CET**
- Dépôt de la pré-candidature du projet : **avant le 30 novembre 2023, 13h00**
- Prise de contact avec le service Ingénierie de projet (CY) ou grants office (ESSEC) : **avant le 4 décembre 2023**
- Dépôt de la candidature finale du projet : **avant le 25 janvier 2024, 13h00**
- Annonce des résultats : **courant mai 2024**

A l'issue de la sélection des projets, un courrier de notification sera adressé au porteur du projet. Puis un conventionnement et un suivi d'exécution scientifique et financière seront mis en place. Les travaux de recherche et la mise en œuvre des financements attribués lors de cet appel à propositions devront démarrer avant la fin de l'année civile en cours.

La soumission s'effectuera sur la plateforme électronique de soumission, disponible à l'adresse suivante : <https://cy-initiative.smapply.io>

2) Constitution du dossier de soumission

Le dossier de **pré-candidature** est constitué d'un formulaire en ligne comprenant une présentation de l'équipe du projet, les mots-clefs et le résumé du projets (300 mots maximum). Ces éléments pourront être modifiés lors de la soumission finale. Une clause concernant la protection des données doit être validée par le porteur de projet.

La soumission du projet final est possible seulement pour **les projets qui ont déposé une pré-candidature** en respectant l'échéance.

Pour être admissible, la **candidature finale** doit comprendre :

- le formulaire en ligne dûment complété (mêmes éléments que pour la pré-candidature),
- le dossier principal de candidature de candidature (PDF),
- le dossier annexe (PDF),
- la lettre de soutien du directeur du centre de recherche accueillant le projet (PDF).

La candidature pourra être rédigée en anglais ou en français. La rédaction en anglais sera privilégiée. Le document principal et l'annexe, doivent être conformes aux modèles de documents disponibles sur la plateforme en ligne : <https://cy-initiative.smapply.io>

Le **dossier principal de candidature** comprend une présentation du projet scientifique de la demande, une description de la stratégie de développement scientifique dans laquelle le projet s'inscrit et le détail de son implémentation. Les objectifs visés par le projet, en termes de qualité scientifique, d'impact et de visibilité devront être décrits avec précision. Le dossier sera complété par des éléments fournis en annexe (CV des membres de l'équipe, bibliographie...).

Pour les programmes HORIZON et EMERGENCE, le dossier pourra être déposé par un laboratoire, une équipe de recherche ou un département. Dans ces deux cas, le porteur de

projet et les membres de l'équipe qui proposent le projet à l'AAP devront déjà être en poste au sein d'un des établissements partenaires de CY Initiative ou des UMR associant le CNRS à l'un de ces établissements, au moment de la soumission du projet (équipe dite interne). Des chercheurs en poste dans d'autres établissements pourront être associés au projet (équipe dite externe), mais leurs centres de recherche ne pourront pas recevoir de financements directs de la part de CY Initiative.

Pour le programme TALENT, seules des candidatures externes seront acceptées ; aucun chercheur en poste dans un établissement membre de CY Initiative avant la date d'ouverture de l'appel à propositions (incluant doctorat), ne pourra se porter candidat.

Dans tous les cas, **l'avis précis et circonstancié du responsable de l'entité accueillant le projet**, entité d'appartenance pour les programmes HORIZON et EMERGENCE, et entité de rattachement futur envisagée pour le programme TALENT, devra figurer dans le dossier. Il sera transmis séparément via la plateforme de soumission au plus tard le 25 janvier 2024.

3) Ingénierie des dossiers

Les porteurs de projets sont invités à prendre attache avec les directions en charge du soutien administratif et financier pour chaque Etablissement membre de CY Initiative (direction recherche pour CY, grants office pour ESSEC) afin de consolider, en amont et avant soumission, les projets (financier, éligibilité), et le cas échéant la dimension partenariale des projets (financier et propriété intellectuelle). Les directions des établissements devront être saisies dans les meilleurs délais et dans tous les cas **avant le 4 décembre 2023**, afin de pouvoir vérifier et corriger si nécessaire les calculs de coûts devant impérativement figurer dans le dossier avant la date limite de soumission.

4) Partenariats externes

En cas de co-financement ou de projet en collaboration, et donc de discussions avec des partenaires externes et/ou industriels, il est vivement conseillé de faire signer un accord de confidentialité (NDA). En cas de co-financement avec un partenaire socio-économique, les directions en charge susmentionnées devront être saisies afin de consolider les engagements des partenaires (volet propriété intellectuelle (PI) et financier) à mi-janvier. Les co-financements (cf. § 7)) devront en effet comporter un engagement des partenaires, conforme aux politiques partenariales des établissements

Une lettre d'engagement respectant le modèle proposé (Annexe 3 -) devra figurer dans le dossier de candidature au présent appel à proposition, en cas de co-financement du projet proposé par une institution ou une entreprise.

5) Sélection des projets

La sélection des projets sera faite à partir de la proposition complète déposée dans les délais sur le site de soumission (incluant annexes et avis du responsable de l'entité d'appartenance).

6) Conventionnement et mise en œuvre des projets

Après la sélection, la mise en œuvre des projets retenus se déroulera en plusieurs étapes :

- Notification au déposant précisant la date de démarrage, le montant, la durée et les conditions préalables éventuelles, etc.
- Élaboration et signature d'une convention de financement.
- En cas de co-financement, élaboration et signature d'une convention entre le partenaire extérieur et le partenaire membre de l'Initiative d'Excellence CY Initiative, qui précisera les modalités de mise en œuvre du partenariat (conduite du projet, cofinancement, régime de PI). Les directions en charge pour chaque Établissement seront responsables de cette convention pour le compte de leurs enseignants-chercheurs.
- Embauche de chercheurs-doctorants, post-doctorants ou ingénieurs par l'établissement membre de l'Initiative d'Excellence CY Initiative lauréat de l'AAP, selon les besoins identifiés par le projet en respect avec les procédures de chaque établissement. Les récipiendaires s'engagent à assurer, en cas de recrutement à venir, la plus grande visibilité à l'initiative CY Initiative en utilisant les portails de diffusion disponibles (notamment EURAXESS, Campus France, Nature Careers, Academic Positions, etc.).
- Déroulement des travaux selon le calendrier établi.
- Suivi du projet (cf. 9))

7) Financement et co-financement du projet

Le financement du projet comportera une ou deux composantes :

- Une contribution de CY Initiative
- Le cas échéant une contribution d'un ou de plusieurs partenaire(s) extérieur(s), ou, d'un autre guichet de financement, en cas de co-financement

Ces contributions seront utilisées pour les différentes dépenses liées au projet, y compris les salaires, charges comprises, des personnes embauchées, les équipements (sur la partie cofinancée hors CY Initiative uniquement), les frais de fonctionnement etc. La contribution de CY Initiative ne pourra pas financer de décharges d'enseignement, ni de frais de gestion.

Dans le cas d'un co-financement, il est attendu un financement équilibré laboratoire/partenaire(s) extérieur(s) (dont entreprise(s)) sur ces catégories de coûts. Le(s) partenaire(s) extérieur(s) est/sont tout à fait autorisé(s) à abonder au-delà de cela si des achats d'équipement s'avéraient nécessaires.

Le coût complet du projet supporté par les partenaires devra être présenté (qu'il y ait co-financement ou non).

Les équipes des laboratoires académiques devront fournir une fiche de coût évaluant l'ensemble des moyens engagés par l'unité de recherche et par les tutelles dans le projet, en lien/avec l'appui de la Direction en charge de leur établissement.

Les tutelles des laboratoires académiques supporteront les coûts de l'infrastructure/l'environnement et des personnels permanents, et CY Initiative prendra en charge une partie des coûts additionnels nécessaires à la réalisation du projet.

Le financement des différentes actions mentionnées dans le Plan d'Action 2024 devra prendre en compte les points suivants :

- Pour les financements doctoraux en co-financement le montant à prendre en charge est de 120k€ pour une durée de 36 mois (masse salariale chargée) plus les coûts d'environnement que l'on évalue à environ 10k€ (variation possible selon les

disciplines).

- Pour un co-financement avec une université/institut étranger, l'objectif est d'assurer un financement doctoral de 36 mois au chercheur-doctorant prenant en compte le temps de présence du candidat dans les laboratoires de CY. Dans certains cas, et dans le cadre d'une co-tutelle avec un établissement partenaire où la durée habituelle de la thèse excède 36 mois, un co-financement sur 48 mois peut être envisagé selon des modalités à définir au cas par cas et dans le respect des réglementations française et du pays du partenaire. Le chercheur-doctorant entrera dans un schéma de thèse en co-tutelle ou codirection. Dans le cas d'une codirection ne prenant pas la forme d'une co-tutelle, le doctorant devra être inscrit dans une école doctorale de CY Initiative pendant toute la durée de son doctorat.
- Pour un co-financement avec un partenaire socio-économique, la masse salariale, charges comprises, de la personne embauchée par l'établissement membre de CY Initiative sera cofinancée par CY Initiative et le partenaire, avec un reversement du partenaire au membre de CY Initiative prévu dans la convention de partenariat.
- Les contrats postdoctoraux sont valorisés à hauteur de 55k€/an, auquel un coût d'environnement de 3k€/an peut être rajouté.
- Pour les autres types de contrats (assistant de recherche, apprenti...), le porteur de projet devra prendre attache avec la direction en charge de l'ingénierie de projet (cf. 3)) pour évaluer le montant de la masse salariale engagée.
- Ces montants sont indicatifs et peuvent être réévalués en fonction des cofinancements ou du contexte de la discipline sur justifications.

En cas de cofinancement de partenaires extérieurs à l'initiative, la convention visée au paragraphe 6) devra être signée par les partenaires dans un délai de quatre (4) mois à compter de la sélection du projet (nonobstant la date effective de début de projet, par rapport notamment aux recrutements à effectuer) dans le respect des critères de l'appel, à défaut, l'engagement de cofinancement par CY Initiative sera caduc. Elle y précisera les dates de début/fin conformément à la notification des projets lauréats.

8) Propriété intellectuelle et publications

La **stratégie partenariale et de propriété intellectuelle** (PI) aura été élaborée en concertation avec les directions en charge de chaque établissement partenaire membre de l'Initiative d'Excellence CY Initiative employeur du porteur de projet en amont de la réponse à l'AAP.

Des règles de PI et des principes relatifs à l'exploitation figureront dans la convention prévue au point 6) du présent document. Il est notamment précisé que les résultats issus de la collaboration seront la copropriété des académiques et de(s) l'entreprise(s) participant au projet. L'entreprise copropriétaire pourra bénéficier d'option et/ou de licence desdits résultats. Conformément au code de la propriété intellectuelle, une rémunération équivalente au prix du marché sera versée par le/les partenaire(s) qui exploite(nt) lesdits résultats aux autres copropriétaires desdits résultats.

Il est précisé que les tutelles des laboratoires des membres de CY Initiative seront susceptibles de mandater la SATT Ergané (ex-IdInnov) pour toutes démarches et actions nécessaires à la valorisation des résultats, notamment "hors domaine", en particulier la négociation et la gestion de tout accord de transfert de technologie concernant des actifs de

Propriété Intellectuelle sur lesquels les membres de CY Initiative détiennent des droits de propriété.

En cas d'exploitation industrielle et/ou commerciale, une rémunération équivalente au prix du marché devra être prévu pour la partie copropriétaire non-exploitante.

De plus, la collaboration doit garantir que les établissements sont en mesure de réaliser leurs missions (recherche, enseignement, publications, partage/diffusion, valorisation, etc.) conformément à l'article L112-1 du code de la recherche.

Dans l'hypothèse où les travaux effectués dans le cadre du projet aidé par CY Initiative aboutiraient à un **dépôt de brevet** ou de certificat d'utilité en France ou à l'étranger, le porteur de projet doit en informer CY Initiative. Le porteur de projet est tenu d'avertir CY initiative de toute cession ou nantissement du brevet en cause.

Les membres de l'équipe du projet s'engagent à déposer les publications scientifiques (texte intégral) issues du projet de recherche, de développement ou d'innovation **dans une archive ouverte**, soit directement dans HAL, soit par l'intermédiaire d'une archive institutionnelle locale, dans les conditions de l'article 30 de la Loi « Pour une République numérique ».

9) Suivi du projet

Les projets devront fournir un **Plan de Gestion des Données** (PGD) selon le modèle fourni par l'ANR (ou le modèle de l'établissement s'il en dispose) :

- dans les six (6) mois après leur date de démarrage ;
- une version mise à jour tous les deux (2) ans à la date anniversaire du projet ;
- une version mise à jour à la date de fin de projet.

Les projets sélectionnés feront l'objet de **rapports financiers et scientifiques** périodiques obligatoires :

- Un rapport financier sera produit au 31/12 tous les deux (2) ans et transmis sous deux (2) mois à CY Cergy Paris Université ;
- Un rapport scientifique (conforme au modèle fourni) sera produit tous les deux (2) ans à la date anniversaire du projet et transmis sous deux (2) mois à CY Cergy Paris Université.

10) Communication

Sauf opposition écrite et préalable du porteur de projet, CY Initiative pourra communiquer sur les objectifs généraux des projets financés, leurs enjeux et leurs résultats.

Le porteur du projet s'engage à participer aux opérations de communication, notamment à la journée de lancement de l'AAP CY Initiative en juin 2024.

Le porteur du projet s'engage à mentionner le soutien apporté par CY Initiative et l'ANR au titre du programme d'Investissements d'Avenir en faisant apparaître le logo de CY Initiative et celui de France 2030 et en indiquant le numéro du contrat ANR (*ANR-16-IDEX-0008*), dans ses propres actions de communications sur le projet financé, ses résultats, l'organisation de ses événements et dans ses publications (ex : « *Ce travail a obtenu un financement de CY Initiative, programme bénéficiant d'aide de l'Etat gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre du programme d'Investissements d'Avenir #France2030 (ANR-16-IDEX-0008)* »).

Annexe 3 - Modèle de lettre d'engagement, en cas de co-financement

PAPIER EN TETE DU PARTENAIRE (entreprise ou institution)

Lettre d'engagement de la société XXXX

Object : Lettre d'engagement de la société XXXX pour le projet XXXX dans le cadre de l'AAPXXX / COLLAB XXX

Je soussigné(e), NOM PRENOM, représentant légal de la NOM DE LA SOCIETE OU DE L'INSTITUTION, STATUT JURIDIQUE, enregistrée sous le numéro de SIRET XXX XXXX, dont le siège social est ADRESSE COMPLETE, confirme par la présente l'engagement de la société/institution à cofinancer le projet NOM DU PROJET en lui attribuant des moyens en nature et des moyens en numéraire :

Moyens en nature :

Faire la liste des moyens mis à disposition (infrastructure, main d'œuvre...) en indiquant la valorisation financière que cela représente.

Apport numéraire :

Indiquer ici le montant qui sera donné au laboratoire pour la réalisation du projet.

Les modalités seront décrites dans le contrat de collaboration qui sera conclu entre CY Cergy Paris Université et NOM DE LA SOCIETE OU DE L'INSTITUTION en cas d'obtention du financement demandé dans le cadre de l'Appel à Projet. Comme indiqué dans le règlement de l'AAP CY Initiative d'Excellence, NOM DE LA SOCIETE OU DE L'INSTITUTION accepte par les présentes le principe selon lequel les résultats issus de la collaboration seront la copropriété des académiques et de NOM DE LA SOCIETE OU DE L'INSTITUTION. Conformément au code de la propriété intellectuelle, le principe d'un juste retour financier de la part du/des partenaire(s) qui exploite(nt) lesdits résultats aux autres copropriétaires desdits résultats sera rappelé dans les dispositions de la convention.

Fait à

Le

Signature

Annexe 4 - Règles d'éligibilité pour les programmes EMERGENCE & HORIZON

➤ Equipe interne <u>CY Initiative</u> <i>minimum 2 chercheurs travaillant au sein de...</i>			
Institutions éligibles	ET	Centres de recherche éligibles	
<ul style="list-style-type: none"> ○ CY Cergy Paris Université ○ ESSEC Business School ○ CNRS 		<ul style="list-style-type: none"> ○ AGM ○ AGORA ○ BioCIS ○ BONHEURS ○ CERESSEC ○ CESDIP ○ CHArt ○ CPJP ○ DICO ○ EMA 	<ul style="list-style-type: none"> ○ ERRMECe ○ ETIS ○ GEC ○ HERITAGES ○ L2MGC ○ LAMBE ○ LDAR ○ LEJEP ○ LERMA
		<ul style="list-style-type: none"> ○ LPPI ○ LPTM ○ LT ○ LT2D ○ MATRiS ○ PARAGRAPHÉ ○ PLACES ○ SATIE ○ THEMA 	

➤ **Équipe externe**

Les partenariats en dehors du périmètre CY initiative (équipe externe) sont encouragés mais ne sont pas éligibles pour recevoir de fonds. Les membres des centres de recherche éligibles venant d'autres institutions sont considérés comme membres de l'équipe externe.